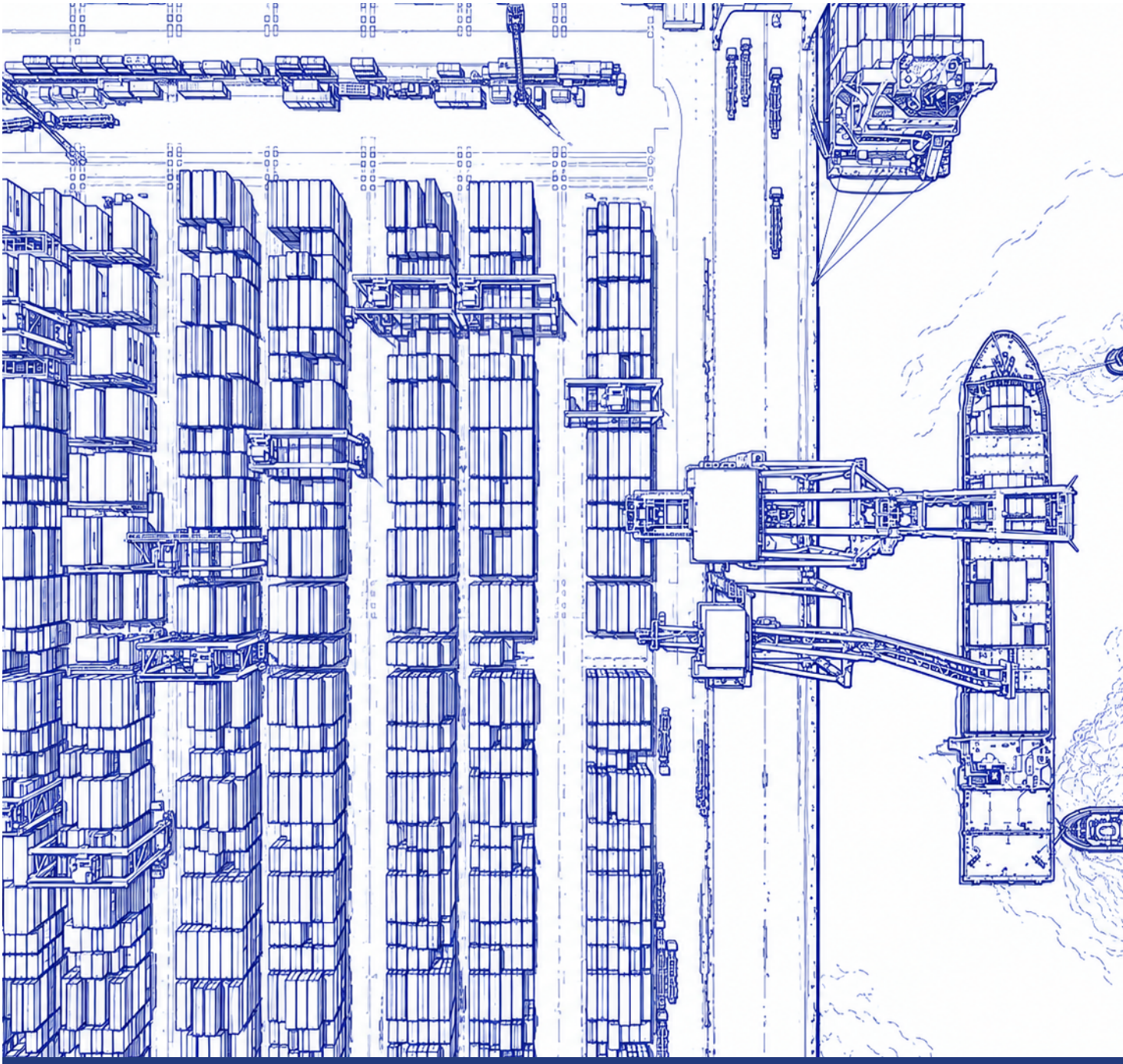
MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
du Trésor

EY
Shape the future
with confidence

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Renforcement des échanges économiques entre les îles de l'Océan Indien occidental

FICHES TERRITOIRES - OCTOBRE 2026

#MondeEnCommun

SOMMAIRE

1. La Réunion 5

A. Principaux chiffres 6
B. État des lieux des échanges économiques 6
C. Facteurs de frein aux échanges économiques 8
D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île 9
E. Profil « SWOT » de La Réunion 11

2. Madagascar 13

A. Principaux chiffres 14
B. État des lieux des échanges économiques 14
C. Facteurs de frein aux échanges économiques 16
D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île 17
E. Profil « SWOT » de Madagascar 19

3. Maurice 21

A. Principaux chiffres 22
B. État des lieux des échanges économiques 22
C. Facteurs de frein aux échanges économiques 24
D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île 25
E. Profil « SWOT » de Maurice 27

4. Mayotte 29

A. Principaux chiffres 30
B. État des lieux des échanges économiques 30
C. Facteurs de frein aux échanges économiques 32
D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île 33
E. Profil « SWOT » de Mayotte 35

Photo de couverture : Création à partir de la photo de Anucha Sirivisansuwan, copyright Charles Brewer

01

La Réunion

FICHES TERRITOIRES[1]

[1] Sauf mention contraire, l'ensemble des informations figurant dans ces fiches provient du rapport final.

1. La Réunion



A. Principaux chiffres

896 200	24 700 €	0.84	0,86%	8,48%
habitants	PIB / habitant / an	IDH	part régionale des importations de biens	part régionale des exportations de biens

B. État des lieux des échanges économiques

Échanges économiques et mobilités des personnes

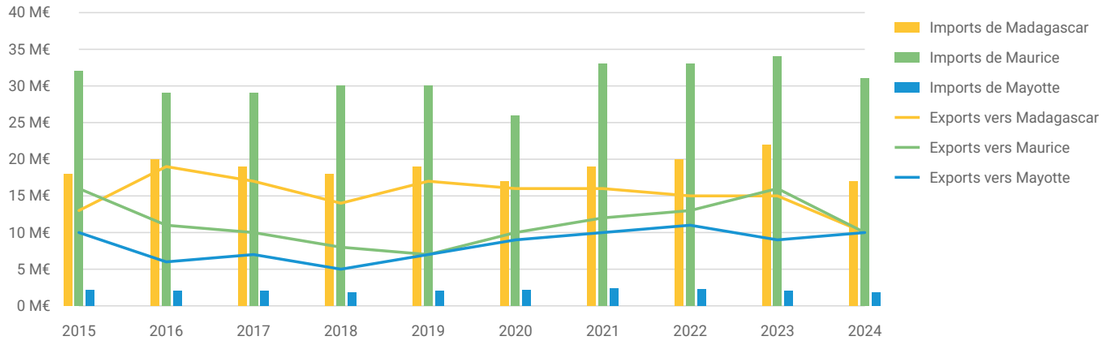


FIGURE 22

Valeur annuelle des échanges de biens (imports/exports) depuis et vers La Réunion depuis 2015

(Sources : IEDOM, DGDDI, Banque Centrale de Madagascar, Statistics Mauritius, ITC - Trade Map)

Sur la période 2015–2024, les importations réunionnaises en provenance de la région atteignent en moyenne 51,26 M€, essentiellement portées par Maurice (30,90 M€) et Madagascar (18,73 M€). La place de l'OIO dans le commerce extérieur réunionnais demeure néanmoins limitée : seuls **0,86 % des importations totales provenaient de la région** entre 2015 et 2024. En 2024, la France hexagonale concentrait 60,15 % des importations et la Chine 5,66 %.

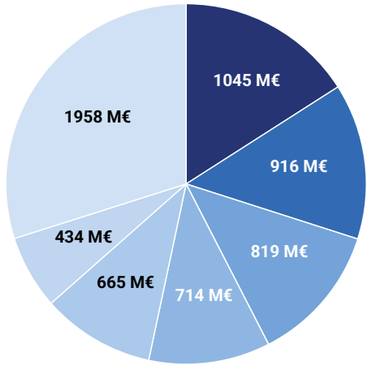
Concernant les exportations, La Réunion a exporté en moyenne 27,01 M€ de biens vers les autres territoires de l'OIO entre 2015 et 2024. Ces flux se dirigent principalement vers Madagascar (15,98 M€) et Mayotte (8,39 M€), tandis que Maurice représente 2,64 M€. Dans l'ensemble, sur la période étudiée, **8,48 % des exportations annuelles réunionnaises étaient destinées à la région.**

L'intensité exportatrice demeure faible à La Réunion : l'Insee identifie 1 550 entreprises exportatrices (biens & services) en 2015, avec une activité export souvent marginale et très concentrée[2]. En 2024, la France hexagonale reste le premier marché de destination (34,67 %), suivie des États-Unis (11 %). Plus de 1052 entreprises basées à La Réunion ont un siège en métropole, soit près de 57 % du stock d'entreprises à « capitaux extérieurs » de La Réunion et 9 % du stock d'entreprises du territoire[3].

En termes de catégories de biens, en 2024, **les importati ons réunionnaises sont dominées par les machines et appareils (16 %), le matériel de transport (14 %), les produits alimentaires transformés (11 %),** et les produits minéraux (10 %). Les **exportations sont concentrées sur les produits alimentaires (38 %, dont sucre de canne et rhum) et les débris métalliques (12 %).**

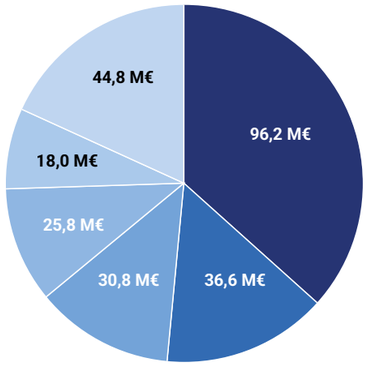
[2] INSEE (2019) Une activité limitée pour la plupart des 1 550 entreprises exportatrices
[3] Étude sur la stratégie d'attractivité de La Réunion (2026)

La Réunion - Importation (2024)*



	PART (%)
Machines et appareils	16 %
Matériel de transport	14 %
Produits des industries chimiques	13 %
Produits des industries alimentaires	11 %
Produits minéraux (dont hydrocarbures)	10 %
Animaux vivants et produits du règne animal	7 %
Autres	30 %

La Réunion - Exportation (2024)*



	PART (%)
Produits des industries alimentaires	38 %
Matériel de transport	15 %
Métaux communs	13 %
Biens personnels	10 %
Machines et appareils	7 %
Autres	18 %

FIGURE 23

Importations et exportations de biens par catégories vers / depuis les îles de l'OIO en 2023

Note : la valeur des échanges pour certaines catégories de produits concernant La Réunion et Mayotte est couverte par le « secret statistique » appliqué par la DGDDI, pouvant entraîner des écarts entre les valeurs présentées ici et celles agrégées, présentées dans d'autres parties du rapport. Source : DGDDI

Faute de base statistique exhaustive, les échanges de services impliquant La Réunion ne peuvent être quantifiés, malgré le poids important du secteur du tertiaire (86 % de la valeur ajoutée de l'île, dont 49,8 % pour les services marchands et le commerce, et 36,2 % pour les services non marchands).

En matière d'investissements, **Maurice investit en moyenne 10,90 M€ par an à La Réunion** (2015–2024), tandis que **les flux de La Réunion vers Maurice atteignent 3,66 M€.** Une récente étude sur l'attractivité de La Réunion (2026) indique que 39 entreprises mauriciennes (dont 27 sociétés morales et 12 entreprises familiales), 53 entreprises familiales malgaches, ainsi que 56 entreprises morales ayant leur siège à Mayotte sont implantées à La Réunion.

S'agissant de**s mobilités de personnes**, l'île accueille en moyenne 48 391 touristes par an en provenance de l'OIO (2015–2024), soit 10,7 % d'un total de 453 610 visiteurs. A La Réunion, le tourisme d'affaires représente 6,5 % des entrées en 2024.

Focus sectoriels :

Agriculture / alimentaire : le secteur agricole réunionnais représente 1,7 % de la production de richesse locale. Le développement du secteur est notamment contraint par le contexte foncier : la surface agricole par habitant (450 m²) est dix fois inférieure à celle de l'Hexagone, et continue de diminuer sous l'effet de l'urbanisation (de 42 814 ha en 2010 à 37 563 ha en 2023). La production reste concentrée sur quelques filières d'exportation, notamment la canne à sucre (42 % de la valeur de la production végétale en 2023). La production locale couvre environ deux tiers des besoins alimentaires de l'île, avec des taux de couverture nettement plus faibles pour les produits animaux (42 % pour les volailles, 20 % pour les bovins, 17 % pour les produits laitiers). Pour renforcer son niveau d'autonomie, la collectivité a adopté en 2023 un Plan régional de souveraineté alimentaire, fixant des objectifs par type de produits alimentaires, associés de 36 actions pour les atteindre (renforcement des recrutements, préservation du foncier, consolidation des filières, etc.).

Économie circulaire / gestion des déchets : La Réunion a collecté 540 396 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2022 (614 kg par habitant), dont 62,2 % ont été enfouis, le reste ayant été valorisé ou exporté. En 2024, l'île a expédié 29,6 millions de tonnes de déchets papier-carton et 61,8 millions de tonnes de déchets métalliques. L'île demeure contrainte par l'absence d'infrastructures locales pour le traitement des déchets dangereux, qui se retrouvent exportés chaque année vers l'Hexagone. Face à ces enjeux, La Réunion a adopté en 2024 un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire. Le secteur privé est également mobilisé : la réunion régionale Océan Indien des CCEF accueillie par La Réunion en 2025 a mis en lumière plusieurs savoir faire réunionnais commerciaux exportables, en particulier en matière de valorisation des biodéchets (méthanisation de la bagasse, compostage industriel) et de solutions innovantes de tri.

Économie numérique : l'économie numérique réunionnaise constitue une filière structurée, regroupant plus de 1 500 entreprises et 4 000 emplois privés (2,5 % de l'emploi salarié), pour un chiffre d'affaires avoisinant 1,4 Md€ (plus de 7 % du PIB). L'île bénéficie d'un niveau de connectivité élevé, avec 79 % de la population raccordée à une connexion fixe (dont 92 % à la fibre) et 95 % équipée d'un smartphone. La stratégie régionale est soutenue par le Contrat de Filière Numérique 2026 2028 qui articule quatre priorités : réduction des inégalités d'accès, soutien à la digitalisation des entreprises et au développement de la filière locale, promotion d'usages numériques écoresponsables, et maîtrise des enjeux liés aux données et à l'intelligence artificielle. L'île peut s'appuyer sur des acteurs clés dans le domaine du numérique comme French Tech Réunion, capitale de la French Tech de la région, ou Digital Réunion.

C. Facteurs de frein aux échanges économiques

Cadre juridique et normatif :

La Réunion applique un cadre tarifaire et réglementaire spécifique qui peut constituer un défi pour les partenaires régionaux. Le régime de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional (2,5 %) génère des coûts supplémentaires pour les importateurs étrangers. Les normes sanitaires et phytosanitaires européennes (SPS), associées aux obligations de traçabilité, de certification phytosanitaire et de conformité technique (marquage CE, étiquetage, contrôle des ingrédients, obligations documentaires), imposent une charge administrative et des coûts élevés, difficile à satisfaire pour de nombreux producteurs mauriciens et malgaches. Par ailleurs, les mobilités professionnelles sont également encadrées : les ressortissants malgaches doivent solliciter un visa pour tout séjour, et les ressortissants mauriciens doivent déposer une demande spécifique pour les séjours de longue durée, ce qui limite la fluidité des déplacements économiques.

Connectivité :

Maritime : malgré un indice de connectivité plutôt élevé par rapport aux îles de la région (66,85), les liaisons avec les partenaires régionaux restent limitées et irrégulières. La Réunion dispose en moyenne de 5 liaisons hebdomadaires avec Madagascar, 4 avec Maurice, et seulement 1 avec Mayotte. Le port demeure essentiellement orienté vers le transbordement (67 % de son trafic). En outre, les infrastructures portuaires du Grand Port souffrent de saturations récurrentes. Le manque de foncier, la capacité limitée d'expansion et la saturation des installations freinent le plein développement de l'activité, et ce malgré le financement de 8 M€ destiné à l'achat et à la modernisation d'un dock flottant par l'AFD.

Aérienne : si la liaison La Réunion Maurice est régulière, les connexions vers Madagascar et Mayotte restent plus limitées. Les coûts élevés du transport aérien sur les distances courtes pénalisent les mobilités professionnelles et les échanges économiques.

Numérique : La Réunion bénéficie d'une bonne connectivité grâce aux câbles SAFE, LION et METISS, mais n'est connectée avec Mayotte que par un seul câble (LION 2).

Gouvernance :

La multiplicité des acteurs français impliqués dans la coopération régionale (État, région, département) rend parfois la lisibilité du cadre institutionnel plus complexe pour les partenaires externes. Les mécanismes de coordination régionale restent perfectibles : plusieurs initiatives peinent à se traduire par des actions opérationnelles (comme la Plateforme Privé-Privé signée en 2015 mais relancée en 2022). Certains investissements croisés (notamment en provenance de Maurice) peuvent susciter des tensions politiques locales, fragilisant la dynamique régionale de coopération économique.

Marché intérieur :

Malgré un marché intérieur plus vaste (hormis Madagascar) que celui des îles voisines (environ 900 000 habitants), La Réunion fait face à une érosion de son pouvoir d'achat : en 2024, les revenus progressent à un rythme inférieur (+1,2 %) à celui de l'inflation (+2,8 %). L'île dépend fortement des importations pour de nombreux produits stratégiques, ce qui limite sa capacité d'exportation et réduit son attractivité commerciale. Les coûts de production élevés, combinés à un marché régional fragmenté, freinent les possibilités de montée en capacité des filières exportables.

D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île

Acteurs et initiatives internationaux :

Région ultrapériphérique (RUP) de **l'Union européenne**, La Réunion bénéficie de plusieurs programmes de coopération régionale de l'UE, comme INTERREG. La Région Réunion est autorité de gestion du programme **INTERREG VI Océan Indien** (2021–2027), doté de 62,2 M€, dont 29,9 M€ dédiés à la recherche collaborative et à la coopération économique. La Région participe également au programme INTERREG VI Canal du Mozambique (10,2 M€), destiné au développement économique, durable et social de la zone.

La Réunion est également membre de la **COI** depuis 1986 et de l'**IORA** depuis 2020 au nom de la France, au sein desquelles la France siège exclusivement au titre de La Réunion.

Acteurs et initiatives à l'échelle nationale :

L'État participe à la coopération régionale de La Réunion via des dispositifs dédiés, comprenant la Conférence de coopération régionale, la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI), le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), et une architecture diplomatique spécifique (ambassadeur délégué à la coopération régionale, conseiller diplomatique auprès du préfet, etc.).

Les fonds de coopération régionale (FCR), les financements de la DAECT et les financements issus du Programme 209 constituent les leviers financiers mobilisables par les collectivités et opérateurs réunionnais.

L'AFD renforce ces dynamiques, notamment via la stratégie « Trois Océans », ses subventions (PRCC, FICOL, COREOM, I-OSC, etc.) et ses partenariats en matière d'intégration économique régionale.

Acteurs et initiatives locaux :

La Région Réunion joue un rôle central via son Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et son comité de pilotage, le Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE), lancé en 2022. **Le Département** participe également à la politique de coopération régionale de la Réunion, en pilotant par exemple un programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

La Réunion Développement, agence de développement économique de la Réunion, est un acteur central dans l'opérationnalisation des politiques d'attractivité économique et d'internationalisation des entreprises réunionnaises. L'agence pilote notamment le dispositif Team France Export.

La Team France Export La Réunion, initiative de la Région Réunion et piloté par La Réunion Développement, mobilise les CCI, Business France, Bpifrance et les réseaux d'entrepreneurs pour soutenir l'internationalisation des entreprises réunionnaises. Le dispositif « France Export 2.0 », approuvé en 2025, est venu renforcer cet écosystème avec 3,5 équivalents temps plein. En complément du dispositif Team France Export, la CMAR, la Technopôle et les pôles de compétitivité assurent l'accompagnement des entreprises, de l'artisanat à l'innovation, et soutiennent leur projection dans la région.

Dans les domaines de la recherche, de l'agriculture et du développement durable, le **CIRAD**, l'**IRD**, l'**Ifremer**, le **CNRS**, l'**Université de La Réunion**, ou encore le **CHU Réunion** conduisent des programmes conjoints et des échanges académiques via les dispositifs régionaux de coopération.

Organisations privées :

Les plateformes régionales d'entreprises comme **Cap Business Océan Indien**, qui regroupe chambres consulaires et organisations professionnelles des territoires de la région, le **CEOI**, le **Club Export Réunion**, ou encore le **MEDEF international** animent un réseau d'entreprises et favorisent les échanges inter-îles.

Les regroupements d'entreprises réunionnais, comme l'**ADIR ou le SICR** contribuent aux coopérations économiques par filière, notamment avec leurs homologues mauriciens et malgaches.

Des **groupes privés régionaux** comme GBH ou IBL participent plus directement à intégrer La Réunion dans des chaines de valeur régionales.

Les acteurs privés de la région se rencontrent par ailleurs dans le cadre de plateformes de partenariat privé-privé et d'autres occasions ponctuelles, organisées en marge de rencontres institutionnelles (Plateforme Privé-Privé, charte entre Business Mauritius, le MEDEF International et le MEDEF Réunion). À ce titre, la **Plateforme Privé Privé Réunion–Maurice**, élargie en 2022 aux trois chambres consulaires réunionnaises, constitue un espace régulier de dialogue économique bilatéral.

E. Profil « SWOT » de La Réunion

FORCES

Filières exportatrices établies (sucre, rhum) et savoir faire / expertise valorisables dans le numérique, l'économie circulaire et les services innovants.

Infrastructures domestiques solides (numérique, logistique, etc.)

Dynamisme des acteurs privés et des réseaux économiques (ex. Club Export Réunion, CEOI, Cap Business OI, French Tech La Réunion, Plateforme Privé Privé).

Disponibilité des financements et dispositifs d'accompagnement publics.

Atout linguistique grâce à la francophonie régionale partagée.

FAIBLESSES

Part régionale des échanges limitée (0,86 % des importations de l'île).

Connectivité régionale incomplète, avec des liaisons maritimes et aériennes irrégulières avec le reste de la région, et des coûts élevés sur courtes distances.

Saturation du Grand Port et manque de foncier.

Taille de marché limité et coûts de production élevés.

OPPORTUNITÉS

Investissements croisés en croissance, portés par des flux d'IDE entre Maurice et La Réunion avec un fort potentiel d'amplification.

Dynamique politique régionale favorable, appuyée par la présidence française de la COI qui crée une fenêtre d'opportunités pour renforcer les intérêts réunionnais dans la zone.

Mobilisation des programmes INTERREG, permettant de financer des projets inter îles dans la tech, l'agriculture, l'innovation ou la formation.

RISQUES

Pression concurrentielle accrue liée aux accords commerciaux internationaux, qui renforcent la compétition avec les pays tiers et pèsent davantage sur certaines filières réunionnaises.

Effets potentiels de l'APE UE–AFOA, incluant plusieurs pays ACP et pouvant entraîner une concurrence plus grande pour les producteurs et investisseurs locaux.

Contestations politiques autour de certains investissements étrangers (ex. Mauriciens), susceptibles d'affecter la confiance des investisseurs étrangers et de ralentir les projets régionaux.

02

Madagascar

FICHES TERRITOIRES

2. Madagascar



A. Principaux chiffres

31,96 millions habitants	**0.528** IDH	**3,4%** part régionale des importations de biens	**2,5%** part régionale des exportations de biens
523 € PIB / habitant / an	**41 €** salaire moyen		

B. État des lieux des échanges économiques

Échanges économiques et mobilités des personnes

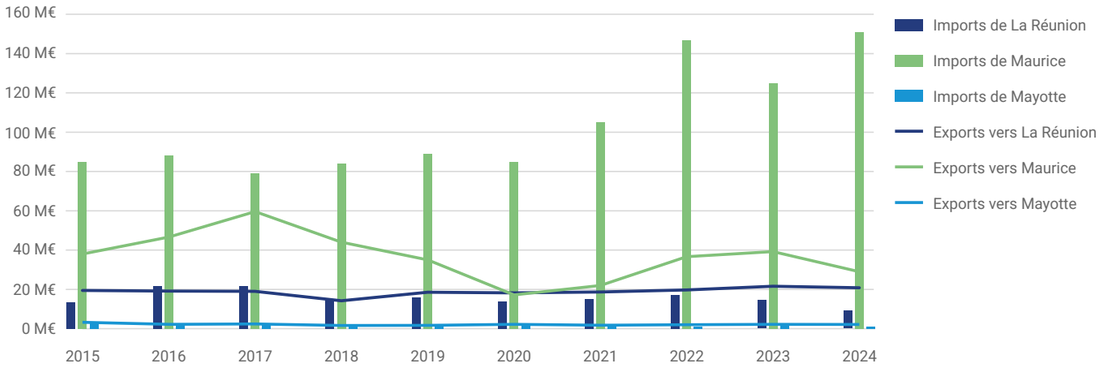


FIGURE 24

Sommes annuelles des échanges de biens (imports/exports) depuis et vers Madagascar depuis 2015

(Sources : IEDOM, DGDDI, Banque Centrale de Madagascar, Statistics Mauritius, ITC - Trade Map)

Madagascar constitue un acteur central des échanges intra-régionaux en valeur absolue : entre 2015 et 2024, l'île a importé en moyenne pour 120,97 M€ de biens annuellement depuis les autres îles de l'OIO (**3,4% des importations totales de Madagascar**) et exporté en moyenne 60,53 M€ de biens par an vers les autres îles de l'OIO (**2,5% des exportations totales**). Ces valeurs demeurent toutefois limitées au regard des volumes échangés avec l'Europe continentale (17,74% des exportations totales de Madagascar sont destinées à la France hexagonale), l'Asie ou les Etats-Unis (15,45%).

Sur la période 2015-2024, **les flux entre Madagascar et Maurice représentent de loin le principal courant commercial de la zone**, avec en moyenne 104,72 M€ d'exportations mauriciennes vers Madagascar et 38,47 M€ dans le sens inverse. Les échanges avec La Réunion arrivent en second, atteignant en moyenne annuelle 18,73 M€ d'exportations malgaches et 15,98 M€ d'importations en provenance du département français.

En termes de catégories de biens, les importations malgaches se caractérisent par une forte dépendance aux produits minéraux (970 M€, soit 22 % des importations). Les machines et appareils constituent 14 % des importations de l'île (625 M€), tout comme les matières textiles (604 M€, soit 14 %). En matière d'exportations, Madagascar se distingue par une forte spécialisation dans les produits bruts ou faiblement transformés. Les produits végétaux, incluant la vanille et les épices, comptent pour 22 % des exportations (516 M€), les matières textiles pour 21 % (491 M€), tout comme les métaux communs, notamment le nickel (491 M€, soit 21 %), et les produits minéraux (351 M€, soit 15%).

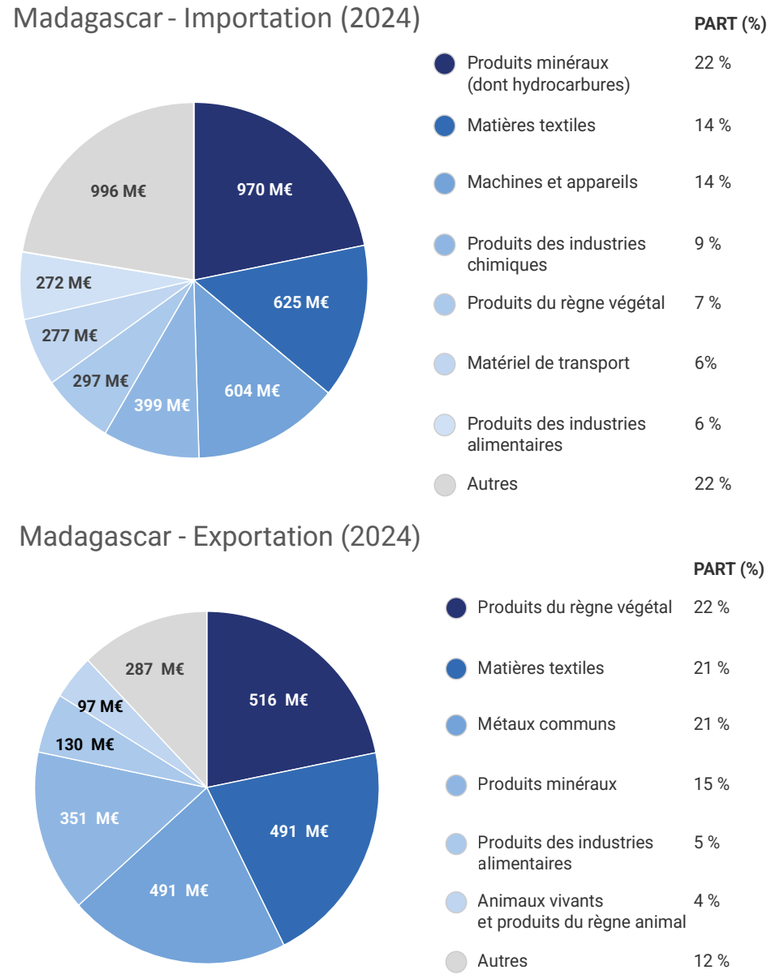


FIGURE 25

: Importations et exportations de biens par catégories vers / depuis les îles de l'OIO en 2024 (en millions d'euros)

(Source : ITC -Trade Map)

Les échanges de services entre Madagascar et Maurice concernent principalement le tourisme, les transports et les services informatiques ou de télécommunications. Les exportations de services vers Maurice s'élèvent ainsi à 6,82 M€ par an en moyenne sur la période 2015–2024, tandis que Maurice exporte vers Madagascar environ 17,13 M€ de services par an. La part de ces échanges reste toutefois marginale au regard des échanges de services avec le reste du monde (moins de 1%). Aucune donnée n'est disponible concernant les échanges de services avec La Réunion et Mayotte.

Les flux d'IDE à destination de Madagascar proviennent principalement de Maurice, pour un montant moyen annuel de 10,63 M€ depuis 2015. En sens inverse, les investissements malgaches vers Maurice s'établissent à 2,67 M€ en moyenne annuelle sur la même période.

Les flux de touristes de Madagascar se dirigent prioritairement vers Maurice (moyenne annuelle de 11,701 touristes depuis 2015), et dans une moindre mesure vers La Réunion (moyenne annuelle de 3,481). Les données disponibles sur les flux de tourismes vers Madagascar sont insuffisantes pour établir un bilan fiable.

Focus sectoriels :

Agriculture / alimentaire : l'agriculture représente 27 % du PIB de Madagascar, une proportion bien supérieure à celle des autres îles de l'OIO (ex : 1,7% pour La Réunion). Le taux de dépendance aux importations alimentaires avoisine 20 %, traduisant une autosuffisance proche de 80 % grâce à une production domestique importante. Toutefois, l'île reste vulnérable aux aléas climatiques et affiche un faible niveau de mécanisation des productions agricoles - principalement composées d'exploitations familiales - ce qui limite la stabilité et le volume des rendements. Aussi, le taux de sous-nutrition à Madagascar fluctue autour de 40 % depuis la fin des années 2010.

Économie circulaire / gestion des déchets : la production de déchets ménagers solides est estimée à 3,8 millions de tonnes par an (soit environ 41 kg par habitant), dont 97 % sont encore orientés vers des décharges ou dépotoirs à ciel ouvert, révélant un déficit marqué en infrastructures de tri et de traitement.

Économie numérique : le secteur numérique, qui représente 1,7 % du PIB, se concentre principalement autour des services d'externalisation (« BPO »), et de manière croissante autour du commerce en ligne et du « mobile money ». Le taux de pénétration d'Internet reste limité à 20,4 % (6,7 millions d'utilisateurs), tandis que l'usage du mobile est plus important, avec 21,8 millions de connexions mobiles (soit un taux de pénétration de 66,2 %). Le secteur est freiné par le manque de compétences (en termes d'ingénieurs informaticiens formés annuellement), la faiblesse des infrastructures TIC et un cadre réglementaire encore insuffisant (ex : protection des données, cybersécurité, etc.) pour soutenir un développement plus large du secteur. Pour répondre à ces limites, le pays s'est doté du Plan Stratégique Numérique 2023-2028 qui prévoit la modernisation du cadre juridique du numérique, le développement des infrastructures numériques, le renforcement des compétences numériques et la promotion de l'inclusion numérique et financière.
95 % équipée d'un smartphone. La stratégie régionale est soutenue par le Contrat de Filière Numérique 2026 2028 qui articule quatre priorités : réduction des inégalités d'accès, soutien à la digitalisation des entreprises et au développement de la filière locale, promotion d'usages numériques écoresponsables, et maîtrise des enjeux liés aux données et à l'intelligence artificielle. L'île peut s'appuyer sur des acteurs clés dans le domaine du numérique comme French Tech Réunion, capitale de la French Tech de la région, ou Digital Réunion.

C. Facteurs de frein aux échanges économiques

Cadre réglementaire :

Les procédures européennes, normes SPS et OTC (marquage CE, étiquetage, traçabilité, CPO) représentent souvent une barrière à l'entrée trop importante pour les entreprises malgaches (en termes coûts et de charges administratives) au regard de la taille limité des marchés insulaire de l'OIO. Les grands exportateurs malgaches privilégient ainsi des marchés plus profonds (Europe continentale, États-Unis, Asie et Afrique australe). Les mesures atténuantes (l'APE UE–AfOA, TVA réduite) restent moins compétitives que les exonérations totales offertes par certains partenaires, notamment la Chine (98 % des produits malgaches sont exemptés de droits de douane). Par ailleurs, à Madagascar, l'infrastructure nationale de contrôle de qualité reste limitée, entraînant des restrictions dans certains secteurs. L'UE a par exemple imposé des embargos sur les produits animaux malgaches (hors pêche) entre 2006 et 2011 pour non-conformité sanitaire, afin de protéger les consommateurs européens. En termes de mobilité, les DROM imposent des visas spécifiques, assortis de procédures perçues comme particulièrement lourdes pour les exportateurs malgaches. Enfin, les réformes du commerce extérieur malgache demeurent également incomplètes : dématérialisation partielle des procédures, droits de douane non révisés depuis 2015, et absence d'une agence de promotion des exportations pourtant annoncée[4].

Connectivité :

Maritime : La connectivité maritime reste limitée : l'indice de connectivité de conteneurs de Madagascar n'atteint que 28,20[5]. Cette position marginale se traduit par une offre limitée et irrégulière de liaisons maritimes : Madagascar n'est relié que par 2,5 liaisons hebdomadaires avec La Réunion, 4,5 avec Maurice, et 2,5 avec Mayotte.

Aérienne : bien que des vols réguliers existent entre Madagascar et La Réunion, leur fréquence reste inférieure à celle observée entre Maurice et La Réunion, et les liaisons directes entre Mayotte et Madagascar sont limitées (malgré des progrès récents avec l'établissement d'une connexion directe avec Tananarive assurée par EWA Air). Les liaisons aériennes

[4] Assuré par le Service de la promotion des exportations au sein du Ministère chargé du Commerce
[5] À titre comparatif, Maurice atteint un score de 80,23 et La Réunion 66,85.

avec Maurice restent limitées à environ trois vols (voire cinq) hebdomadaires, et leur caractère saisonnier renforce l'irrégularité des échanges, pénalisant particulièrement les mobilités professionnelles et la circulation des compétences dans la région.

Numérique : la connectivité numérique s'améliore grâce au déploiement des câbles SAFE, LION et METISS, qui relient Maurice à Madagascar et à La Réunion, mais un seul câble (LION 2) assure une connexion avec Mayotte.

Domestique : le réseau routier malgache, fortement dégradé hors des zones centrales autour d'Antananarivo, souffre d'un manque d'entretien. Cette détérioration freine la circulation des biens et des personnes, créant des inefficiences dans les chaînes de valeurs, et certaines régions deviennent inaccessibles en saison des pluies. Le réseau ferroviaire ne couvre lui aussi qu'une faible partie du pays : 877 km reliant Antananarivo à Toamasina, Antananarivo et Antsirabe, Ambatondrazaka et Antsirabe, ainsi qu'une ligne Fianarantsoa–Manakara.

Gouvernance : l'instabilité politique malgache constitue un frein important aux échanges économiques. Les épisodes de crise récents, comme l'incendie d'une fromagerie française lors d'une récente période de troubles politiques, nourrissent la prudence des investisseurs régionaux. Les capacités limitées de l'État à répondre aux enjeux sécuritaires et administratifs renforcent ces réticences ; de nombreux partenaires préfèrent ainsi passer par des intermédiaires privés plutôt que d'engager des coopérations directes avec les autorités malgaches. Ces éléments participent d'un climat des affaires dégradé à Madagascar.

Marché intérieur :

Avec un PIB par habitant de 523 € et un taux de pauvreté très élevé (75,2 % de la population selon la Banque mondiale), Madagascar présente un marché intérieur réduit et peu attractif pour les entreprises régionales. Le pays obtient un score de profondeur de marché de 6,7, le classant 114e sur 125 économies, très loin derrière Maurice (score de 31,8, 70e pays sur 125). Ce résultat reflète un environnement des affaires peu dynamique, marqué par des conditions insuffisamment attractives pour attirer des investissements.

D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île

Acteurs et initiatives internationaux :

Madagascar est membre de plusieurs zones économiques, programmes et associations intergouvernementales :

COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) : en 2023, les échanges de Madagascar avec les pays membres représentent près de 6 % de ses exportations et 4% de ses importations - les exportations de Madagascar vers le COMESA sont plus de deux fois supérieures à celles vers les îles de l'OIO.

SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) : la SADC concentre environ 10 % des importations malgaches (461 M€ sur 5 806 M€) et 4 % des exportations (137 M€ en 2023).

ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) : Madagascar a ratifié l'accord en novembre 2024, accédant progressivement au marché continental de 1,2 Md d'habitants.

APE UE–AfOA (Accord de Partenariat Économique entre l'Union européenne et les États d'Afrique orientale et australe) : Madagascar fait partie des pays engagés dans l'APE UE–AfOA. Les exportations totales de l'UE vers Madagascar seraient actuellement supérieures de 30 % grâce à cet APE.

Madagascar bénéficie du **programme INTERREG** VI Océan Indien (2021–2027), doté de 62,2 M€, dont 29,9 M€ alloués à la recherche collaborative et à la coopération économique, ainsi que du programme INTERREG VI Canal du Mozambique, mobilisant 10,2 M€ pour la période 2021-2027.

Madagascar est également membre fondateur de la **COI** (Commission de l'océan Indien) et membre de l'**IORA** (Indian Ocean Rim Association).

Coopération économique bilatérale avec la France :

Cette relation est animée, entre autres, par le service économique de la DG Trésor au sein de l'ambassade de France à Madagascar, l'agence de l'AFD à Madagascar, Business France ou les réseaux consulaires et les autres acteurs de la Team France Export, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar (CCIFM).

Le Département-Région de Mayotte a par ailleurs ouvert une antenne de représentation à Antananarivo au sein de l'Ambassade de France en janvier 2020, suspendue en raison de la Covid et pleinement opérationnelle au 2ème semestre 2026.

Dans le domaine de la **recherche, de l'agriculture et du développement durable** : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Unité Mixte de Recherche « Espace pour le Développement » (UMR Espace-Dev) mènent conjointement des activités de recherche et de coopération à Madagascar.

Acteurs nationaux malgaches :

Les ministères malgaches en charge du commerce et de la coopération régionale.

L'Economic Development Board de Madagascar (**EDBM**), en particulier, est chargé de promouvoir l'attractivité de Madagascar auprès des investisseurs internationaux.

Organisations privées :

Plateformes régionales d'entrepreneurs et de réseaux consulaires : le CEOI, Cap Business Océan Indien.

Regroupements d'entreprises : Syndicat des Industries de Madagascar (SIM), Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM).

Des événements régionaux comme le CEO Summit, dont les éditions 2025 et 2026 se sont tenues à Tananarive, ou les réunions du Club Export Réunion, dont la dernière en date s'est tenue en 2023 à Madagascar, renforcent les liens économiques entre entrepreneurs régionaux.

Entreprises régionales présentes à Madagascar : les groupes mauriciens CIEL ou Eclosia, solidement implanté à Madagascar via ses filiales Panagora (distribution) et Maurilait (production de produits laitiers). De nombreuses TPE et PME participent également à cette dynamique régionale, tels que Corexsolar, dans le secteur de l'énergie, ou l'entreprise Malakass dans l'agro-alimentaire.

E. Profil « SWOT » de Madagascar

FORCES

Capacités productives naturelles (agricoles, halieutiques, minières) au service de chaînes de valeur régionales (transformation à La Réunion/ Maurice).

Main d'œuvre abondante et coûts salariaux très compétitifs.

Francophonie : facilitant les relations d'affaires avec les autres territoires francophones de la région.

Écosystème privé dynamique : implication d'entreprises, de réseaux et de leviers de financements.

Soutien renouvelé des partenaires techniques et financiers multilatéraux et bilatéraux

FAIBLESSES

Difficulté d'absorption des procédures liées aux normes UE.

Infrastructures et connectivité limitées.

Réformes du commerce extérieur malgache incomplètes.

Pouvoir d'achat/IDH faibles : PIB/hab. ~523 €, IDH ~ 0,528.

Institutions perçues comme vulnérables face aux chocs extérieurs (crises politiques, économiques et sanitaires)

Système judiciaire gagnant à être renforcé, notamment au niveau des Tribunaux de commerce et du Système anti-corruption

OPPORTUNITÉS

Complémentarités sectorielles à fort potentiel (agriculture, vivier de main d'œuvre).

Chaînes de valeur OIO : montée en gamme du couplage matières premières/assemblage à Madagascar et transformation à Maurice/La Réunion.

Momentum politique/économique : CEO Summit à Antananarivo (avril 2026), fenêtres pour conclure des accords et sécuriser des financements.

RISQUES

Instabilité politique et sociale fragilisant le climat des affaires et les chaînes d'approvisionnement régionales

Loi malgache 2023-022 sur l'investissement (fin de l'accès direct à la propriété foncière, bail emphytéotique) peut être une source d'**insécurité juridique** pour les investisseurs étrangers

Aléas climatiques : la variabilité des précipitations, par exemple, affecte la densité et la régularité des rendements agricoles

Faiblesse et instabilité des nouveaux investissements directs étrangers



03

Maurice

FICHES TERRITOIRES

3. Maurice

A. Principaux chiffres

1,28 millions habitants[6]	**11 396 €** PIB / habitant / an	**854 €** salaire moyen / mois	**0.81** IDH
0,84% part régionale des importations de biens	**8,64%** part régionale des exportations de biens	**1,7%** part régionale des IDE entrant	**21,1%** part régionale des IDE sortant

B. État des lieux des échanges économiques

Échanges économiques et mobilités des personnes

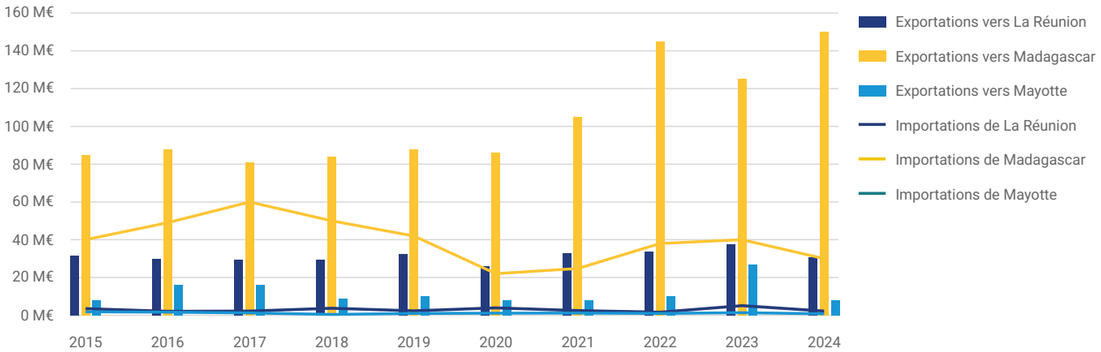


FIGURE 26

Valeur annuelle des échanges de biens (imports/exports) depuis et vers Maurice depuis 2015

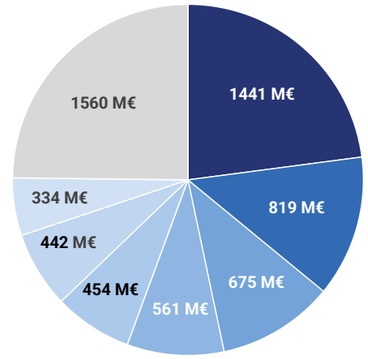
(Sources : IEDOM, DGDDI, Banque Centrale de Madagascar, Statistics Mauritius, ITC - Trade Map)

Entre 2015 et 2024, Maurice a été l'un des pôles commerciaux les plus actifs de l'OIO, exportant en moyenne 148,18 M€ de biens par an vers les autres îles de la région (**8,64% des exportations totales de Maurice**), principalement vers Madagascar (104,72 M€) et La Réunion (30,90 M€), tout en important 41,31 M€ de biens en provenance de ses voisins (**0,84% des importations totales** de Maurice), principalement depuis Madagascar (38,47 M€).

L'île Maurice présente en 2024 une structure d'importations mondiales dominée par les produits minéraux (23%), les machines et appareils (13%), et matériel de transport (11%). Les exportations sont principalement composées de produits alimentaires (32%) et de matières textiles (25%).

[6] France Diplomatie (2026) Présentation de Maurice Présentation de Maurice - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Maurice - Importation (2024)



	PART (%)
Produits minéraux (dont hydrocarbures)	23 %
Machines et appareils	13 %
Matériel de transport	11 %
Produits des industries alimentaires	9 %
Produits des industries chimiques	7 %
Animaux vivants et produits du règne animal	7 %
Matières textiles	5 %
Autres	25 %

Maurice - Exportation (2024)

	PART (%)
Produits des industries alimentaires	32 %
Matières textiles	25 %
Animaux vivants et produits du règne animal	13 %
Instruments et horlogerie	5 %
Produits des industries chimiques	4 %
Autres	21 %

FIGURE 27

Importations et exportations de biens par catégories vers / depuis les îles de l'OIO en 2024 (en millions d'euros)

(Source : ITC -Trade Map)

S'agissant des **services**, les exportations mauriciennes vers Madagascar s'établissent en moyenne à 17,13 M€ par an, tandis que les importations en provenance de Madagascar atteignent 6,82 M€, et concernent principalement des dépenses liées au tourisme et au services numériques. Les échanges avec La Réunion et Mayotte ne peuvent être quantifiés faute de données statistiques disponibles.

L'analyse des données disponibles montre que **Maurice est l'un des investisseurs les plus dynamiques la région de l'océan Indien**. L'île investit 22,14 M€ par an en moyenne depuis 2015 dans les autres îles de l'OIO (dont 10,63 M€ vers Madagascar, 10,90 M€ vers La Réunion et 0,32M€ vers Mayotte), soit 21,1% de l'ensemble de ses investissements directs à l'étranger de l'île. En effet, plusieurs conglomérats mauriciens, tels qu'IBL et Eclosia, mènent une stratégie d'expansion régionale dynamique, en renforçant leurs investissements à La Réunion et à Madagascar, en particulier. IBL réalise un chiffre d'affaires de 2,32 Md € en 2025, dont 15 % dans l'océan Indien (hors Maurice), tandis qu'Eclosia atteint 367 M€ en 2024, dont 16,5% à Madagascar. À l'inverse, Maurice ne reçoit que 6,54 M€ d'investissements annuels en provenance de La Réunion (3,66 M€), Madagascar (2,67 M€) et Mayotte (0,21 M€), soit 1,7% des IDE entrants totaux.

Focus sectoriels :

Agriculture / alimentaire : l'agriculture représente environ 3% de la valeur produite à Maurice, avec une forte spécialisation : près de 70% des terres cultivées (65 000 ha) sont dédiées à la canne à sucre. Le pays est autosuffisant pour certains produits (légumes frais, volailles, œufs), mais demeure dépendant des importations, qui couvrent 77% de ses besoins alimentaires. En 2023, les produits agroalimentaires et animaux comptaient pour 14% de la valeur totale des importations. Pour réduire cette dépendance, le gouvernement a adopté en 2024 le Plan stratégique Cultures vivrières et Élevage 2024–2030, visant à renforcer la sécurité alimentaire, soutenir une agriculture durable et résiliente, encourager l'entrepreneuriat et développer la transformation agroalimentaire.

Économie circulaire / gestion des déchets : Maurice génère environ 500 000 tonnes de déchets solides domestiques et commerciaux par an (plus de 400 kg/habitant), dont la quasitotalité est enfouie (seuls 3 à 4% sont recyclés ou exportés), accélérant la saturation des décharges (ex : Mare Chicose). Pour répondre à cette situation, le pays s'est doté d'une Feuille de route pour l'économie circulaire 2023–2033, élaborée avec Expertise France et financée par l'Union européenne. Cette stratégie vise à promouvoir une consommation plus durable, améliorer la gestion des déchets, intégrer des modèles circulaires dès la conception des produits et diffuser une véritable culture de circularité sur l'île.

Économie numérique : le secteur numérique mauricien regroupe 975 entreprises employant plus de 33 000 personnes (5,3% de la population active) et contribue à hauteur de 5,6% au PIB. Il s'appuie principalement sur la programmation et le conseil informatique (34% de la valeur ajoutée), les télécommunications (27%), les centres d'appel (18%) et la distribution (14%). L'île bénéficie d'une infrastructure avancée, avec un taux de pénétration d'Internet de 79,5% (1,01 million d'utilisateurs) et 2,14 millions de connexions mobiles actives (160% de la population). Maurice a récemment adopté un Plan de transformation digitale 2025–2029, qui s'articule autour de quatre axes : modernisation des services publics, développement des compétences numériques/IA, soutien à l'économie numérique et à la digitalisation des entreprises, et transition écologique du secteur (réduction des déchets électroniques).

C. Facteurs de frein aux échanges économiques

Cadre juridique et normatif :

Les procédures européennes liées à la mise aux normes SPS et OTC (marquage CE, étiquetage, traçabilité, CPO) constituent souvent une barrière à l'entrée pour les entreprises mauriciennes. Les coûts administratifs et d'adaptation des chaînes d'approvisionnement et de production pouvant être perçus comme disproportionnés au regard de la faible profondeur des marchés de Mayotte et de La Réunion. Les grands exportateurs mauriciens privilégient donc souvent des marchés plus larges, tels que l'Europe continentale (9,2% des exportations mauriciennes sont destinées à la France hexagonale) ou l'Amérique du Nord (10,2% des exportations mauriciennes). Bien que Maurice bénéficie d'un accès avantageux aux marchés réunionnais et mahorais via l'APE UE-AfOA, ces avantages restent moins attractifs que les exonérations offertes par d'autres accords régionaux (COMESA, SADC, ZLECAf). À cela s'ajoutent des contraintes de mobilité. Bien que les personnes titulaires d'un passeport mauricien soient exemptées de visa pour un court séjour à La Réunion ou à Mayotte (moins de 90 jours) sous certaines conditions[7], elles doivent déposer une demande spécifique pour tout séjour de longue durée. À l'inverse, Maurice applique une politique migratoire plus ouverte :
les Français n'ont pas besoin de visa, quelle que soit la durée d'un séjour touristique, et les Malgaches peuvent obtenir un visa à l'arrivée pour un séjour de deux semaines.

Connectivité :

Maritime : la forte concentration du marché entre quelques armateurs, principalement CMA-CGM (15 % du volume total de trafic conteneurisé au port de Maurice), MSC (52,6 %) et Maersk (27,2 %), contribue à une hausse des coûts de fret, réduisant la fréquence et la régularité des échanges régionaux. Il existe en effet environ quatre lignes de fret hebdomadaires entre Maurice et La Réunion, 4,5 entre Maurice et Madagascar, et 1,5 entre Maurice et Mayotte. En outre, 84 % du trafic de Port-Louis relève du transbordement.

[7] Et notamment, de justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les besoins du séjour.

Aérienne : les liaisons aériennes entre La Réunion et Maurice sont bien développées, avec plusieurs vols directs quotidiens. En revanche, les connexions directes entre Maurice et Mayotte sont inexistantes, et les dessertes entre Maurice et Madagascar irrégulières.

Numérique : la connectivité numérique s'améliore grâce au déploiement des câbles SAFE, LION et METISS, qui relient Maurice à Madagascar et à La Réunion, mais un seul câble (LION 2) assure une connexion avec Mayotte.

Domestique : le port connaît des difficultés structurelles récurrentes, notamment des portiques hors service, entraînant plusieurs jours d'indisponibilité chaque année et près de deux semaines cumulées d'interruptions de manutention en 2023/2024. Plusieurs quais affichent par ailleurs un taux d'occupation annuel proche ou égal à 100 %, révélant une saturation des capacités.

Gouvernance :

La Plateforme Privé-Privé entre Maurice et La Réunion, signée en 2015, est restée largement inactive et a dû être relancée en 2022.

Marché intérieur :

La dette publique élevée (87% du PIB en 2024) et le vieillissement de la population (la moyenne d'âge a augmenté de 10 ans en 25 ans) renforcé par le départ de nombreux jeunes diplômés (plus de 40%) freinent le développement économique de l'île. Maurice dispose d'un marché relativement structuré mais encore limité en taille : l'île a un score de profondeur de marché de 31,8 (70e pays sur 125), tandis que Madagascar affiche un score de seulement 6,7 (114e pays sur 125). En comparaison, la France atteint 77,6 (11e sur 125).

Facteurs socio-culturels :

Des différences linguistiques, culturelles, historiques et anthropologiques constituent également des freins aux échanges, accentués par une certaine méfiance à l'égard des investissements réciproques entre La Réunion et Maurice.

D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île

Acteurs et initiatives internationaux :

Maurice est membre de plusieurs zones économiques, programmes et associations intergouvernementales :

COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) : en 2023, les échanges de Maurice avec les pays membres représentent près de 12 % de ses exportations.

SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) : la SADC concentre environ 10 % des importations mauriciennes (562 M€ sur 5 806 M€) et 17 % des exportations (357 M€ sur 2 125 M€).

ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) : Maurice a ratifié l'accord en octobre 2019 et figure parmi les premiers États à avoir démarré les échanges commerciaux en janvier 2021.

APE UE–AfOA (Accord de Partenariat Économique entre l'Union européenne et les États d'Afrique orientale et australe) : Maurice fait partie des pays engagés dans l'APE UE–AfOA, un accord dont l'impact macroéconomique est notable pour le pays, le PIB mauricien étant estimé en hausse de 0,48 % grâce à sa mise en œuvre.

Maurice bénéficie du programme **INTERREG VI Océan Indien** (2021–2027), doté de 62,2 M€, dont 29,9 M€ alloués à la recherche collaborative et à la coopération économique. Ce dispositif favorise le financement de projets conjoints et renforce les synergies entre les territoires de la région.

Maurice est également membre fondateur de la **COI** (Commission de l'océan Indien) et membre de l'**IORA** (Indian Ocean Rim Association).

Coopérations bilatérales avec la France :

En 2023, une convention de partenariat a été signée entre **Business France, l'AFD et l'EDB de Maurice** afin de structurer davantage les échanges.

Le **Département-Région de Mayotte** a installé un bureau à Maurice, facilitant l'identification et le suivi de projets de coopération.

Acteurs et initiatives locaux :

Les **ministères** mauriciens en charge du commerce et de la coopération régionale, ainsi que **les agences de développement économique** (ex : EDB Maurice), jouent un rôle central dans l'intégration économique de Maurice dans son environnement régional.

Les réformes tarifaires engagées depuis 2006 à Maurice (réduction de huit à quatre bandes tarifaires et baisse du taux moyen des droits de douane de 29 % à 13 %) ont renforcé l'attractivité du climat des affaires.

Le gouvernement a également amélioré la stabilité macroéconomique en réduisant les déficits publics et en maîtrisant la dette publique (qui reste très élevée, à 88% du PIB).

Parallèlement, des outils comme le portail Mauritius Trade Easy facilitent l'accès à l'information sur les procédures d'importexport et les impositions applicables.

Organisations privées :

Plateformes régionales et regroupements d'entreprises : Cap Business Océan Indien, la CCI France Maurice, le **CEOI** (basé à Maurice), **Business Mauritius** et la **MCCI** structurent les échanges entre entreprises.

La **French Tech Maurice** a également signé un accord de coopération avec les French Tech de La Réunion, Mayotte, et Madagascar.

La **Plateforme Privé-Privé** Réunion–Maurice, initiée en 2015 et élargie en 2022 aux trois chambres consulaires réunionnaises, offre un cadre privilégié de dialogue bilatéral.

Des événements régionaux comme le **Forum des affaires**, organisé lors de la visite présidentielle française à Maurice en 2025, renforcent ces dynamiques.

Plusieurs **groupes privés mauriciens** participent activement à la régionalisation de l'économie, comme les groupes **IBL** et **Eclosia**. Des entreprises de taille plus modeste s'inscrivent également dans cette dynamique, comme **Corexsolar**, ou **Isodom**.

E. Profil « SWOT » de Maurice

FORCES

Pôle commercial régional majeur : 148,18 M€ d'exportations annuelles vers les îles OIO (plus haut volume d'échanges de la région).

Investisseur régional dynamique : 22,14 M€ investis/an dans les îles voisines (Madagascar, La Réunion, Mayotte), grâce à de grands groupes privés (IBL, Eclosia).

Climat des affaires très attractif : réformes tarifaires et outils facilitant les démarches (Mauritius Trade Easy).

FAIBLESSES

Difficulté d'absorption des procédures liées aux normes UE

Infrastructures et connectivité limitées (port saturé, portiques hors service)

Dépendance alimentaire (77 % des besoins de l'île sont couverts par les importations)

Déséquilibre des investissements : Maurice investit beaucoup dans la région (21,85 M€/an), mais attire peu d'IDE en comparaison (6,54 M€/an).

OPPORTUNITÉS

Approfondissement des échanges régionaux grâce à INTERREG VI, l'APE UE–AfOA.

Projet de modernisation portuaire[8] : amélioration future de la connectivité maritime.

Potentiel de coopération avec La Réunion et Mayotte, notamment via les plateformes de dialogue relancées.

RISQUES

Vieillissement démographique affectant le vivier de main d'œuvre

Dette publique élevée limitant l'espace budgétaire de Maurice et affectant le climat des affaires

Méfiance vis-à-vis de certains investissements régionaux pouvant freiner les collaborations économiques (notamment entre Maurice et La Réunion).

[8] Business Plan 2025-2030 : CHCL commits to modernisation and sustainability in port sector



04

Mayotte

FICHES TERRITOIRES

4. Mayotte



A. Principaux chiffres

329 000 habitants	**0.64** IDH	**3,21%** part régionale des importations de biens	**17,31%** part régionale des exportations de biens
11 396 € PIB / habitant / an	**1 500 €** salaire moyen / mois		

B. État des lieux des échanges économiques

Échanges économiques et mobilités des personnes

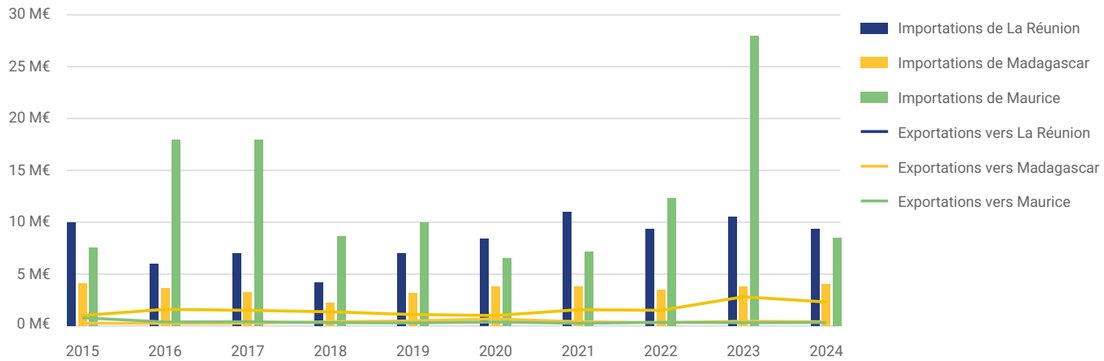


FIGURE 28

Valeur annuelle des échanges de biens (imports/exports) depuis et vers Mayotte depuis 2015

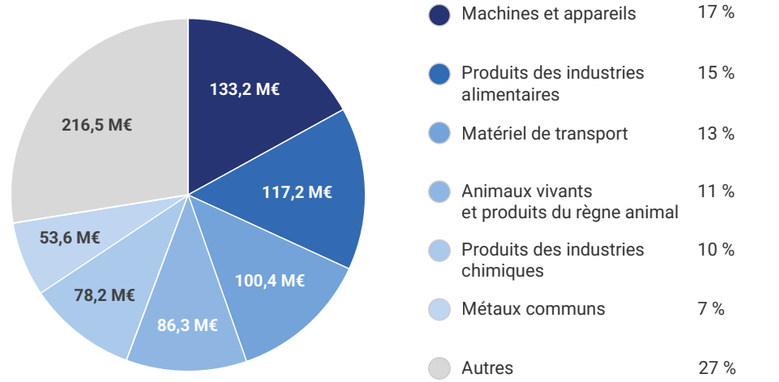
(Sources : IEDOM, DGDDI, Banque Centrale de Madagascar, Statistics Mauritius, ITC - Trade Map)

Mayotte occupe une place marginale dans les échanges de biens au sein de l'OIO. Entre 2015 et 2024, l'île n'exporte en moyenne que 2,10 M€ de biens par an vers les autres îles de l'OIO (17,31% des exportations totales), et notamment vers La Réunion (qui concentre 77% des exportations régionales de Mayotte). En sens inverse, les importations en provenance de ces territoires atteignent 24,28 M€ en moyenne par an (3,22% des importations totales). Comme pour La Réunion, l'économie de Mayotte est principalement tournée vers la France hexagonale, qui produit 57% des importations de l'île.

Les importations de Mayotte présentent une structure similaire à celle observée dans les autres îles de la zone, avec une forte **dépendance aux produits manufacturés et alimentaires**. En 2024, les machines et appareils représentent 17 % des importations (133 M€), les produits alimentaires transformés 15 % (117 M€), le matériel de transport 13 % (100 M€) et les produits d'origine animale 11 % (86 M€). Certaines catégories restent couvertes par le secret statistique.

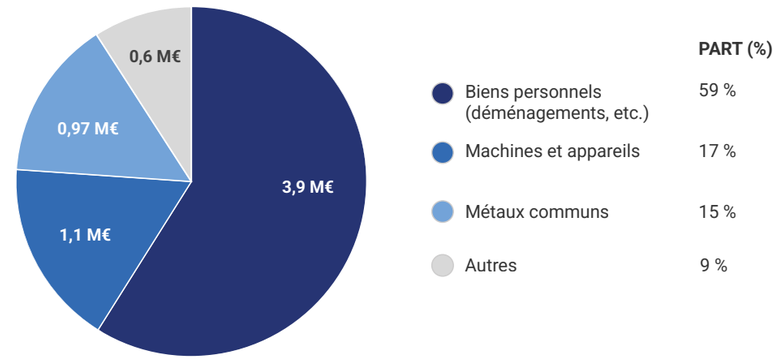
Les exportations mahoraises sont très limitées : elles proviennent essentiellement de biens personnels liés à des départs de résidents et à des produits réexportés. La production locale destinée à l'exportation est très faible, notamment depuis la disparition progressive de la filière poisson d'élevage, qui ne représentait déjà que 1,6 % des exportations totales avant 2016.

Mayotte - Importation (2024)*



	PART (%)
Machines et appareils	17 %
Produits des industries alimentaires	15 %
Matériel de transport	13 %
Animaux vivants et produits du règne animal	11 %
Produits des industries chimiques	10 %
Métaux communs	7 %
Autres	27 %

Mayotte - Exportation (2024)*



	PART (%)
Biens personnels (déménagements, etc.)	59 %
Machines et appareils	17 %
Métaux communs	15 %
Autres	9 %

FIGURE 29

Importations et exportations de biens par catégories vers / depuis les îles de l'OIO en 2024

*Source : Note : * la valeur des échanges pour certaines catégories de produits concernant La Réunion et Mayotte est couverte par le « secret statistique » appliqué par la DGDDI, pouvant entraîner des écarts entre les valeurs présentées ici et celles agrégées, présentées dans d'autres parties du rapport. Source : ITC (Trade Map), DGDDI*

Entre 2015 et 2024, 39,3 % de l'ensemble des **touristes** accueillis à Mayotte provenait de La Réunion, soit la plus forte proportion régionale des quatre îles. Cette dynamique s'explique notamment par la forte proportion de tourisme d'affaires, qui représente 24,7 % des visites. De fait, les besoins de Mayotte en expertise technique (infrastructures, administration, interventions d'urgence) sont importants, particulièrement depuis le cyclone Chido de 2024.

Les **services** représentent plus de 78 % de la valeur ajoutée de l'île (10,2 % pour le commerce, 21 % pour les services marchands, et 45,5 % pour les services non marchands, essentiellement assurés par les administrations publiques). La construction, l'industrie et l'activité agricole ne représentent respectivement que 8,2 %, 5,3 % et 2,8 % de la valeur ajoutée de l'île. Faute de données disponibles, les échanges régionaux de Mayotte en termes de services ne peuvent pas être documentés.

Les flux d'**investissements** croisés restent faibles depuis et vers Mayotte. Maurice investit en moyenne 0,32 M€ par an à Mayotte (2015–2024), tandis que Mayotte investit 0,21 M€ par an à Maurice. Aucune donnée n'est disponible pour les autres relations bilatérales d'investissement.

Focus sectoriels :

Agriculture / alimentaire : la production agricole ne représente que 2,8 % de la valeur produite à Mayotte, avec une part très élevée de production informelle (près de 80 %). Cette production couvre l'essentiel des besoins en fruits et légumes frais (plus de 90 %), mais insuffisamment les besoins en produits animaux (moins de 10 % pour la volaille). Le cyclone Chido en 2024 a fortement fragilisé le secteur, entraînant 296 M€ de pertes agricoles et affectant durablement les capacités locales de production. Dans ce contexte, Mayotte a adopté en 2024 le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) 2023-2029, visant à « faire du secteur primaire un moteur majeur du développement endogène et durable ».

Économie circulaire / gestion des déchets : Mayotte enfouit 98 % de ses déchets, faute d'infrastructures de tri opérationnelles, tandis que moins de 1 % des déchets collectés sont triés pour être valorisés. L'île doit également exporter ses déchets dangereux (piles, batteries, etc.) vers l'Hexagone, en l'absence d'unités de traitement adaptées.

Économie numérique : l'économie numérique à Mayotte reste très limitée et demeure essentiellement centrée sur les services de télécommunications, faute d'un tissu productif structuré. Le cyclone Chido a fortement fragilisé l'écosystème numérique en détruisant près de 70 % du réseau de cuivre, accentuant les difficultés d'accès à Internet. L'île ne dispose pas d'une stratégie numérique complète, mais s'appuie sur un Schéma directeur d'aménagement numérique (2021) et un Programme Mayotte Fibre (2025) visant la généralisation du très haut débit d'ici 2030. Mayotte est reliée aux autres îles de l'OIO via le câble sousmarin LION 2, qui prolonge le réseau LION vers Mayotte et le Kenya.

C. Facteurs de frein aux échanges économiques

Cadre juridique et normatif :

En tant que région ultrapériphérique de l'Union européenne, Mayotte applique un régime fiscal spécifique reposant notamment sur l'octroi de mer, dont les taux peuvent varier de 0 à 135 %, auxquels s'ajoutent un octroi de mer régional de 2,5 %, ce qui peut réduire la lisibilité du dispositif. Par ailleurs, les procédures européennes liées à la mise aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), incluant certificats phytosanitaires, marquage CE et obligations de traçabilité, constitue un défi à surmonter pour les exportateurs mauriciens et malgaches souhaitant échanger avec Mayotte. En matière de mobilités, les ressortissants malgaches doivent solliciter un visa pour tout séjour à Mayotte, limitant la fluidité des déplacements économiques et académiques. Les ressortissants mauriciens sont dispensés de visa pour les courts séjours à Mayotte, mais doivent solliciter un visa "outremer" pour tout séjour de longue durée.

Connectivité :

Maritime : Mayotte présente l'un des niveaux de connectivité maritime les plus faibles de la région (indice de 17,39), avec des liaisons peu fréquentes et irrégulières. L'insuffisance de lignes directes avec certains partenaires (notamment Maurice et La Réunion) et la faiblesse des volumes échangés entraînent des coûts de fret élevés.

Aérienne : les liaisons aériennes directes entre Mayotte et les autres îles sont limitées : les liaisons avec Maurice sont inexistantes, et il n'existe que des liaisons intermittentes avec Madagascar. A cela s'ajoute les coûts élevés du transport aérien, pénalisant les mobilités professionnelles.

Numérique : l'île est reliée à la région par uniquement un câble sousmarin (LION 2), ce qui accroît sa vulnérabilité aux interruptions, fréquentes sur la ligne LION 2.

Domestique : le port de Longoni souffre de congestions fréquentes, d'un souséquipement (un seul quai pleinement opérationnel) et d'un manque de foncier. La piste aéroportuaire, trop courte, ne permet pas l'accueil de gros porteurs, contraintes accentuées par les effets du cyclone Chido.

Gouvernance :

La non-reconnaissance de la souveraineté de la France sur Mayotte portée principalement par les Comores bloque son inclusion au sein des instances de coopération régionales comme la COI et l'IORA, limitant sa participation aux projets inter-îles et les bénéfices qu'elle pourrait en retirer. Cette situation fragilise la construction d'un cadre d'intégration commun.

Marché intérieur :

Mayotte présente un marché intérieur restreint, caractérisé par une population réduite (329 000 habitants), un pouvoir d'achat plus faible qu'à la Réunion, et un tissu productif local très limité. L'absence d'infrastructures, notamment l'absence d'abattoir bovin, réduit les possibilités de développement de filières exportables. Le manque d'offre locale limite les complémentarités économiques. Ces contraintes limitent l'attractivité du territoire pour les investisseurs régionaux.

D. Principaux acteurs et principales initiatives visant à renforcer l'intégration de l'île

Acteurs et initiatives internationaux :

Région ultrapériphérique (RUP) de l'**Union européenne** Mayotte participe au programme **INTERREG VI Océan Indien** (2021–2027), doté de 62,2 M€, dont 29,9 M€ alloués à la recherche collaborative et à la coopération économique. Le Département-Région de Mayotte est également autorité de gestion du programme **INTERREG VI Canal du Mozambique**, doté de 10,2 M€. Ce dernier finance des actions de développement économique, de gouvernance et d'innovation, dont le projet SAETECH (Structuration et animation de l'écosystème Tech, Mayotte dans sa région), qui vise à soutenir le développement régional par l'innovation et les technologies de l'information et de la communication, à travers des actions de formation, le développement d'infrastructures et l'appui aux PME (477 000 €). La précédente version de ce dernier, le programme INTERREG V Mayotte-Comores-Madagascar (2014-2020), a notamment soutenu la mise en place d'une poussinière, d'un élevage de poules pondeuses et de deux autres unités de production alimentaire.

Mayotte n'est pas membre des organisations régionales africaines telles que le **COMESA**,la **SADC** ou la **ZLECAf**.

L'île est également exclue de la Commission de l'océan Indien (**COI**) et de l'**IORA**, du fait de la contestation de la souveraineté française sur le territoire par l'Union des Comores.

Acteurs et initiatives à l'échelle nationale :

L'État participe à la coopération régionale de Mayotte via des dispositifs dédiés, comprenant la Conférence de coopération régionale, la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI), le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), et une architecture diplomatique spécifique (ambassadeur délégué à la coopération régionale, conseillers diplomatiques auprès du préfet, etc.).

Les fonds de coopération régionale (FCR), les financements de la DAECT et les financements issus du Programme 209 constituent les leviers financiers mobilisables par les collectivités et opérateurs réunionnais.

L'**AFD** renforce ces dynamiques, notamment via la stratégie « Trois Océans », ses subventions (PRCC, FICOL, COREOM, I-OSC, etc.) et ses partenariats en matière d'intégration économique régionale.

Acteurs et initiatives locaux :

Les collectivités locales jouent un rôle central : le **Département-Région** de Mayotte dispose d'un bureau dédié à la coopération régionale, renforcé après les lois LOOM et Letchimy. Par ailleurs, le **Département-Région de Mayotte** renforce la présence institutionnelle de l'île dans la région par l'ouverture de représentations à **Antananarivo** et à **Maurice**, facilitant l'identification, la coordination et le suivi de partenariats bilatéraux.

Le Comité pour l'insertion régionale de Mayotte (CIRM), créé en 2024, chargé de proposer des orientations pluriannuelles en matière de coopération, de les décliner en feuilles de route annuelles, ou encore d'accompagner les agents territoriaux nouvellement chargés d'une mission de coopération régional.

L'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte (**ADIM**) appuie l'internationalisation des entreprises et participe à la mise en œuvre des politiques économiques régionales.

D'autres institutions comme la **CCI Mayotte et les membres de la Team France Export** contribuent à la promotion des échanges régionaux.

Dans les domaines de la recherche, de l'agriculture et du développement durable, l'**IRD**, le **CNRS**, **l'Université de La Réunion**, et **l'Université de Mayotte** mènent des partenariats scientifiques, des recherches appliquées et des échanges régionaux, notamment via les programmes d'échanges universitaires de l'océan Indien.

Organisations privées :

Les plateformes régionales d'entreprises comme **Cap Business Océan Indien**, qui regroupe chambres consulaires et organisations professionnelles des territoires de la région, le **CEOI**, le **Club Export Réunion**, ou encore le **MEDEF International** animent un réseau d'entreprises et favorisent les échanges inter-îles.

Certaines entreprises régionales présentes à Mayotte, comme **Corexsolar**, qui développe des projets photovoltaïques et de stockage d'énergie à Dzaoudzi et Dzoumogne, contribuent au renforcement des chaînes de valeur inter-îles.

E. Profil « SWOT » de Mayotte

FORCES

Appui structurant de l'État, mobilisant une diplomatie dédiée, des fonds spécifiques (ex : Loi « Mayotte »), l'AFD et divers dispositifs nationaux d'accompagnement.

Présence de **dispositifs et opérateurs locaux opérationnels** (ADIM, CCI Mayotte).

Proximité linguistique et culturelle avec La Réunion, ainsi qu'avec Madagascar et Maurice dans une moindre mesure, facilitant les interactions.

FAIBLESSES

Exclusion des organisations régionales (IORA, COI).

Capacités de production locales limitées.

Connectivité maritime, aérienne et numérique faible et coûteuse, aggravée par la congestion des activités portuaires.

Contraintes réglementaires et administratives élevées (octroi de mer, normes SPS, visas, conformité européenne) perçues comme des défis pour les importations.

OPPORTUNITÉS

Complémentarités régionales dans la main-d'œuvre, l'agriculture, l'économie circulaire ou l'innovation, offrant des perspectives de structuration inter-îles.

Programmes INTERREG permettant de financer des projets interîles dans la tech, l'agriculture, la formation ou l'innovation avec Madagascar, Maurice et La Réunion.

Rapprochement politique avec ses îles voisines via la **politique de coopération décentralisée du Département-Région de Mayotte** (bureaux à Maurice et Madagascar)

RISQUES

Contestations politiques autour de la souveraineté française de l'île, entravant la participation de Mayotte à la COI et perturbant plusieurs initiatives régionales.

Contentieux lié au port de Longoni, générant une incertitude potentiellement défavorable aux échanges et investissements.

L'extension de l'APE UE–AfOA, impliquant plusieurs pays ACP, pouvant provoquer une distorsion de concurrence.

Tensions sociales et insécurité (chômage, inégalités, croissance démographique rapide) perturbant l'environnement économique.

Risques climatiques élevés (cyclones, pertes agricoles), accentuant la vulnérabilité des filières locales.

EY | Shape the future with confidence

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.
Experts dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.
Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez-vous rendre sur notre site ey.com.

© 2026 - EY

Tous droits réservés.

ey.com/fr